



Facture d'eau impayées - Vérification ?

Par Germx971

Bonjour,

Est-il légal de vérifier par le biais d'internet si le locataire paye régulièrement la facture d'eau ?
En effet, je reçois des courriels de relance pour factures impayées du locataire ; il s'agit d'un bail commercial.

Peut-on stipuler dans un bail que le propriétaire se réserve le droit de vérifier si les frais d'eau et d'électricité sont bien en règle ?

Merci d'avance de vos réponse.

Cordialement

Par Nihilscio

Bonjour,

Cela mériterait des explications.
Qui est titulaire des contrats de fourniture d'eau et d'électricité ?
Comment le propriétaire peut-il savoir si son locataire a payé ses factures d'eau et d'électricité ?

Par Germx971

Bonjour,

Le bien à été loué, mais initialement, je pouvais consulter sur le Web les factures avant la location, et j'ai donc gardé ce privilège puisque un précédent locataire avait quitté les lieux sans payer les six dernières factures.
D'où ma question ?

Cordialement

Par yapasdequoi

Bonjour
Si le locataire est titulaire du contrat c'est à lui de payer et de recevoir les relances.
Vous ne devriez pas être concerné.

Par Germx971

Bonjour,

Oui, je sais. Pensez-vous que je dois lui donner le clés d'accès au site afin qu'il reçoive les relances.

Cdt

Par yapasdequoi

S'il est l'abonné c'est LUI qui doit donner son adresse au fournisseur et recevoir les codes d'accès à leur site internet.
Contactez le fournisseur pour lui signaler qu'il ne s'adresse pas à son abonné.